

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

## LE PROGRÈS DES FEMMES À TRAVERS LE MONDE 2008/2009

# Qui est responsable envers les femmes ?

## GENRE ET REDEVABILITÉ



Fonds de développement des  
Nations Unies pour la femme



Fonds de développement des  
Nations Unies pour la femme



### LE PROGRÈS DES FEMMES À TRAVERS LE MONDE 2008/2009

# Qui est responsable envers les femmes ?

## GENRE ET REDEVABILITÉ

*Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009 : Qui est responsable envers les femmes ? Genre et redevabilité* montre que la réalisation des droits des femmes et l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement dépendent d'un renforcement de la redevabilité relative aux engagements en faveur des femmes et de l'égalité des sexes. Les exemples présentés dans tout le rapport indiquent que pour que les droits de femmes se traduisent en de réelles améliorations dans leur existence, et pour que l'égalité des sexes devienne une réalité effective, les femmes doivent pouvoir participer pleinement aux processus décisionnels publics à tous les niveaux et demander des redditions de comptes aux responsables lorsque leurs droits sont violés ou leurs besoins ignorés. Publié à mi-parcours du délai imparti pour la réalisation des OMD, la date butoir étant l'année 2015, *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009* présente des preuves claires de l'importance de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes en tant que facteurs opérants d'atténuation de la pauvreté, d'instauration de la sécurité alimentaire, de réduction de la mortalité maternelle et de renforcement de l'efficacité de l'aide.

Le présent ouvrage analyse, au fil de ses chapitres, en quoi les efforts déployés par les femmes pour signaler les injustices fondées sur le sexe et pour exiger qu'il y soit remédié ont modifié notre façon de concevoir la redevabilité. Sachant que les différents groupes de femmes ont des défis distincts à relever pour obtenir le respect de leurs droits, *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009* propose toute une série d'exemples, dont certains montrant notamment comment les femmes les plus exclues identifient les carences en matière de redevabilité et demandent des réparations.

Le renforcement de la redevabilité envers les femmes commence par une augmentation du nombre de femmes qui prennent part aux processus décisionnels, mais l'on ne saurait s'arrêter à ce stade. Il faut également des mandats renforcés, des indicateurs de performance plus clairs, de meilleurs incitatifs et des efforts de plaidoyer soutenus, en bref, une bonne gouvernance. *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009* montre que la bonne gouvernance a besoin des femmes et que les femmes ont besoin d'une bonne gouvernance pour que les engagements en matière d'égalité des sexes soient honorés au niveau national et mondial.

## Aperçu du rapport :

À l'heure actuelle, dans les assemblées parlementaires de par le monde, les femmes sont quatre fois moins nombreuses que les hommes; la majorité (plus de 60 %) des travailleurs familiaux non payés du monde sont des femmes; les femmes gagnent 17 % de moins que les hommes; en Afrique subsaharienne, sur cinq personnes infectées par le VIH, trois sont des femmes; et dans certaines régions du monde une femme sur 10 meurt de causes liées à la grossesse, bien que les moyens de prévenir les décès maternels soient peu coûteux et bien connus. Une discrimination de cette ampleur après des décennies d'engagements nationaux et internationaux est symptomatique d'une crise de la redevabilité.

*Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009* se concentre sur cinq grands domaines dans lesquels la nécessité de renforcer la redevabilité envers les femmes est urgente : la politique et la gouvernance, l'accès aux services publics, aux possibilités économiques et à la justice, et l'apport d'aide internationale pour le développement et la sécurité.

- **Il y a plus de femmes au gouvernement que jamais auparavant.** Le pourcentage de femmes parlementaires au niveau national a augmenté de 8 % au cours de la période 1998-2008 pour se situer aujourd'hui à la moyenne mondiale de 18,4 %. Toutefois, même si le taux d'augmentation actuel se maintient, la représentation politique des femmes dans les pays en développement n'atteindra pas la « zone de parité » de 40 % à 60 % avant 2045. Les quotas ou diverses mesures spéciales temporaires ont fait la preuve de leur efficacité : les femmes occupent en moyenne 19,3 % des sièges parlementaires dans les pays qui ont appliqué des quotas électoraux d'une sorte ou d'une autre, contre 14,7 % dans les pays sans quotas.
- **Les prestations de services répondant aux besoins des femmes sont la preuve de la redevabilité des pouvoirs publics.** *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009* expose l'immensité du défi à relever. Rien qu'en Afrique subsaharienne, les femmes passent 40 milliards d'heures par an à l'approvisionnement en eau des ménages, soit l'équivalent d'une année entière de travail de toute la population active de la France, en raison des difficultés d'accès à l'eau. Au niveau mondial, la mortalité maternelle ne diminue qu'au taux de 0,4 % par an, alors qu'un taux de 5,5 % par an serait nécessaire pour atteindre l'OMD 5. Les femmes continuent de se heurter à de sérieux obstacles qui limitent leur accès aux services de santé, d'éducation et de vulgarisation agricole. Les dispensaires et les écoles sont souvent trop éloignés ou trop coûteux; les services agricoles sont axés sur les hommes; et les services gouvernementaux sont parfois organisés en supposant que les prestataires sont des hommes qui ont un emploi ou sont propriétaires terriens, et savent lire et écrire.
- **Les femmes perçoivent la corruption différemment des hommes.** La corruption est une expression des carences de la redevabilité. *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009* montre que les femmes et les filles

sont exposées à des formes de corruption, souvent inaperçues et incontrôlées, différentes de celles que connaissent les hommes. L'extorsion sexuelle, par exemple, est un pot-de-vin parfois exigé des femmes. Dans le monde entier, les femmes tendent aussi à percevoir des niveaux de corruption plus élevés que ne le font les hommes dans les institutions publiques. Dans les pays développés par exemple, les femmes sont de 30 % plus nombreuses que les hommes à percevoir des niveaux de corruption élevés dans l'enseignement.

- **Les femmes sont particulièrement vulnérables aux fluctuations de marchés mondiaux, en l'absence de mesures de protection.** La crise alimentaire récente, par exemple, a eu de graves répercussions sur les femmes qui assument non seulement la principale responsabilité de l'alimentation de la famille mais qui constituent également de 60 à 80 % de la main-d'œuvre agricole en Afrique subsaharienne et 50 % en Asie. L'emploi des femmes subit également l'effet des tendances mondiales. Par exemple, le taux moyen d'émigration des femmes ayant une éducation supérieure est plus élevé que celui de leurs homologues masculins dans toutes les régions sauf l'Amérique du Nord. Cet exode des cerveaux a généralement des conséquences négatives sur le leadership social et économique des femmes dans les pays en développement.
- **L'amélioration de l'accès des femmes à la justice exige des réformes sensibles au genre des institutions d'application de la loi et de la justice informelle.** Les données recueillies au Libéria indiquent que la présence d'un contingent de police exclusivement féminin, envoyé par le Gouvernement de l'Inde en tant que composante des forces de maintien de la paix, encourage les femmes à interagir avec la police, à la fois en déposant plainte et en s'engageant dans les rangs de la police libérienne. On relève des exemples analogues dans d'autres pays en phase de post-conflit, tels que le Timor-Leste et le Kosovo. S'agissant des systèmes de justice informels, les progrès ont été extrêmement lents, étant donné que ces systèmes sont appliquent rarement les normes généralement acceptées en matière de droits de la personne et d'égalité des sexes.
- **Les institutions multilatérales d'aide et de sécurité peuvent faire bien davantage pour honorer leurs propres engagements et appliquer eux-mêmes les normes d'égalité des sexes.** Il n'existe pas encore de mécanisme accepté, à l'échelle des systèmes au sein des institutions multilatérales, telles que les Nations Unies et les institutions financières internationales, pour évaluer le montant de l'aide allouée à l'égalité des sexes ou à l'autonomisation des femmes. Il existe au sein de l'OCDE un « marqueur égalité homme-femme » pour suivre les allocations, mais il en est fait usage pour moins de la moitié des fonds répondant aux conditions requises. Depuis l'adoption de ce marqueur, les montants réservés à la problématique du genre ont presque triplé en valeur absolue, étant passés de 2,5 milliards de dollars EU en 2002 à 7,2 milliards en 2006; ils restent cependant peu élevés en pourcentage du total.

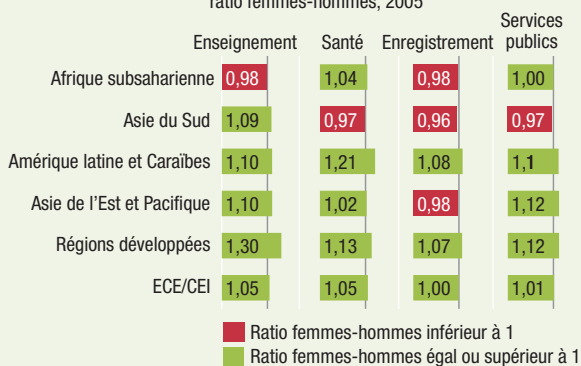
## CHAPITRE 1 : QUI EST RESPONSABLE ENVERS LES FEMMES ?

Le chapitre 1 donne une définition sexospécifique de la redevabilité et se concentre sur les principaux éléments requis pour que les systèmes de redevabilité soient opérants pour les femmes. Il note que les engagements des pouvoirs publics en matière d'égalité des sexes sont importants, mais qu'ils risquent de rester lettre morte s'ils ne sont pas appuyés par des évaluations des prestations des responsables publics et par des mesures correctives en cas de défaillance.

- *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009* comprend la redevabilité comme la capacité des citoyens en général, et des femmes en particulier :
  - à demander des explications et des informations sur les actions des pouvoirs publics;
  - à engager des enquêtes et à être dédommagés lorsqu'il y a lieu;
  - et enfin à ce que les responsables officiels soient sanctionnés, s'ils n'ont pas répondu aux besoins des femmes ou n'ont pas protégé les droits de celles-ci.
- Les processus de redevabilité essentiels sont souvent inopérants pour les pauvres, qui n'ont peut-être pas d'informations sur les processus selon lesquels les pouvoirs publics prennent leurs décisions et dépensent leurs fonds, ni la « voix » et le pouvoir requis pour exiger des enquêtes et des réparations. Ces problèmes affectent davantage les femmes, en particulier les femmes pauvres, en raison des relations sociales genrées qui peuvent les priver de voix et d'influence sur les processus décisionnels publics, ou du fait de

### Perceptions genrées de la corruption par région : Fournisseurs de services

Répondants avec haut niveau de corruption perçue;  
ratio femmes-hommes, 2005



Source : Analyse UNIFEM de la base de données du Baromètre mondial de la corruption de Transparency International (2005).

*L'imihigo est un mécanisme traditionnel institutionnalisé par le Rwanda pour renforcer la réforme des instances gouvernementales locales et stimuler le développement. Il repose sur une pratique culturelle établie de longue date dans le pays selon laquelle deux parties s'engagent publiquement à assurer la réalisation d'une tâche donnée. Le non respect des obligations ainsi contractées jette le déshonneur non seulement sur la partie défaillante mais aussi sur toute sa communauté. Depuis 2006, des imihigo ont été conclus au niveau de l'administration locale avec les responsables des districts, des secteurs et des cellules et des umudugudu (villages) (en 2007), ainsi qu'au niveau des ménages (en 2008), et ils doivent être conclus au niveau individuel (en 2009). Les obligations contractées au titre des imihigo sont réciproques entre les signataires. Les chefs de district, par exemple, sont tenus de collaborer avec leurs administrés en vue de la réalisation des priorités de développement nationales au cours de l'année et le Président est tenu d'appuyer les districts en leur fournissant les ressources financières, techniques et humaines requises pour faciliter la réalisation des objectifs. La redevabilité de traiter le problème de la violence sexiste a été incluse récemment dans les sondages des ménages parmi les critères selon lesquels les dirigeants de district doivent être évalués. Cela indique un engagement explicite et résolu en faveur de la prévention de la violence envers les femmes. (Voir l'encadré 1B)*

préjugés sexistes qui réduisent leur aptitude à demander justice et à obtenir réparation lorsqu'il a été porté atteinte à leurs droits.

- Les femmes ont souvent un point de vue différent de celui des hommes sur la redevabilité car elles ont des expériences différentes des carences de la redevabilité. C'est ainsi qu'elles perçoivent dans la plupart des régions une plus grande corruption dans les services publics que ne le font les hommes.
- L'amélioration de la redevabilité envers les femmes exige que les droits des femmes et l'égalité des sexes deviennent « critiques pour la mission » dans au moins trois domaines : les mandats, les procédures de mise en œuvre, et la culture et les attitudes.
  - *Mandats* : De nouvelles dispositions législatives peuvent être nécessaires, par exemple, pour autoriser la police à enquêter sur la violence intrafamiliale.
  - *Procédures* : Il peut s'agir de modifier les incitatifs et la mesure et l'examen des performances en matière de mise en œuvre de la redevabilité, ainsi que d'éliminer les obstacles et d'améliorer l'accès. Lors des élections de 2006 au Libéria, par exemple, UNIFEM a aidé des groupes de femmes à fournir des moyens de transport aux commerçantes pour les amener aux bureaux d'inscription électorale situés loin des marchés.
  - *Culture et attitudes* : Par exemple, les campagnes d'élimination de la violence à l'égard des femmes auxquelles sont associés les hommes et les garçons ont été efficaces dans des pays aussi divers que le Brésil et le Timor-Leste.

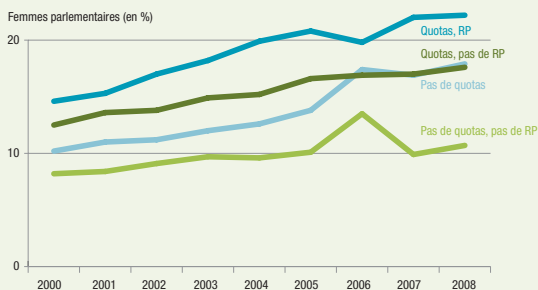
## CHAPITRE 2 : POLITIQUE

La participation directe des femmes aux processus décisionnels du secteur public est perçue de longue date non seulement comme une question de justice démocratique, mais aussi comme un moyen d'améliorer la redevabilité des instances gouvernementales envers les femmes. Les quotas sont un mécanisme efficace pour appuyer la participation des femmes à la politique. Mais l'augmentation du nombre de femmes participant à la vie politique ne suffit pas à assurer une sensibilité accrue du secteur public aux besoins des femmes. Elle doit être assortie de réformes de la gouvernance sensibles aux sexospécificités, cette gouvernance devant consister en une gestion des affaires publiques inclusive, réactive et responsable qui accroît les capacités de l'État à mettre en œuvre des politiques favorables à une réelle égalité des sexes.

- Il y a plus de femmes au gouvernement aujourd'hui que jamais auparavant. La proportion de femmes membres du parlement national a augmenté de 8 % au cours de la période 1998-2008 pour se situer aujourd'hui à la moyenne mondiale de 18,4 %, alors que l'augmentation n'avait été que de 1 % au cours des deux décennies d'après 1975. Toutefois, même au taux de progression actuel, les pays en développement n'atteindront pas la « zone de parité », dans laquelle aucun des deux sexes ne détient plus de 60 % des sièges parlementaires, avant 2045.
- La redevabilité politique envers les femmes exige :
  - *Une forte mobilisation* : Les mouvements de femmes ont joué un rôle important en s'opposant aux régimes autoritaires en Argentine, au Brésil, au Chili, au Népal, au Pérou et aux Philippines, en militant en faveur de la paix en Sierra Leone, au Libéria, en Ouganda, au Soudan, au Burundi,

### Systemes électoraux et quotas : la différence

Les pays ayant adopté la représentation proportionnelle (RP) ont plus de femmes parlementaires. Les quotas font une différence, quel que soit le régime électoral.



Sources : Base de données de l'UIP; Base de données mondiale des quotas pour les femmes de l'IDEA; IDEA (2003); site web de l'IDEA; site web du Réseau du savoir électoral ACE.



au Timor-Leste et dans les Balkans; en exerçant des pressions pour obtenir des amendements législatifs afin de mettre un terme à la mutilation génitale au Sénégal et au Burkina Faso, de garantir les droits à l'héritage au Rwanda et de promouvoir les droits dans le mariage au Brésil et en Turquie.

- *Une forte représentation*: Les quotas et autres mesures spéciales temporaires sont des moyens éprouvés d'appuyer la participation des femmes à la compétition politique; ils sont appliqués actuellement au niveau national et sous-national dans 95 pays.
  - Lors des élections tenues en 2007, la représentation des femmes était en moyenne de 19,3 % dans les pays appliquant une forme quelconque de quotas électoraux, contre 14,7 % dans les pays n'en appliquant pas, quel que soit le régime électoral.
  - Dix-huit des 22 pays où la proportion des femmes dans les assemblées nationales est de 30 % ou plus appliquent une forme quelconque de quotas.
- *Une législation et des politiques solides* : Une plus forte représentation féminine au parlement contribue généralement à un renforcement de l'attention accordée aux questions féminines.
  - Une étude menée en 2008 au Royaume-Uni, par exemple, confirme qu'avec l'augmentation de la représentation des femmes au parlement, qui a doublé depuis les élections de 1997 pour atteindre 18,2 %, les questions particulièrement importantes pour les femmes, tels que les soins des enfants et la protection sociale, ont fait l'objet d'une attention accrue.
  - Au niveau local, divers exemples relevés en Inde et en Norvège indiquent que la présence de femmes à des postes à pouvoir décisionnel tend à avoir des effets positifs sur les prestations de services en faveur des femmes et des enfants.
- *Une application résolue* : Même lorsque la volonté politique est au rendez-vous, nombreux sont les gouvernements qui n'ont pas les capacités, les ressources ou le savoir nécessaires pour veiller à ce que les politiques d'égalité des sexes soient appliquées.
  - Les services administratifs qui reflètent la diversité existante dans le public qu'ils desservent sont généralement plus sensibles aux besoins spécifiques des divers groupes sociaux marginalisés. En Afghanistan, le gouvernement s'est récemment engagé à accélérer la participation des femmes à la fonction publique à tous les niveaux pour atteindre un taux de 30 % d'ici 2013. À l'heure actuelle, seuls 22 % des fonctionnaires de l'État sont des femmes et seules 9 % de celles-ci occupent des postes à pouvoir décisionnel.
- La redevabilité politique envers les femmes commence par un accroissement du nombre de femmes qui disposent d'un pouvoir décisionnel, mais elle ne saurait s'arrêter là. Elle exige des réformes de la gouvernance pour apporter aux institutions publiques les incitatifs, les aptitudes, l'information et les procédures nécessaires pour répondre aux besoins des femmes.

*En 2001, le rapport de la Banque mondiale Engendering Development through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice suggérait que les sociétés où les femmes participent davantage à la vie publique ont des entreprises et des instances gouvernementales « plus propres ». Une étude de 2003 a comparé les indicateurs de l'hypothèse du « beau sexe » (femmes au parlement et aux postes ministériels et sous-ministériels) aux mesures de la démocratie libérale (état de droit, liberté de la presse et élections) sur un échantillon de 99 pays. Les résultats ont révélé que la présence de femmes au gouvernement et la démocratie libérale étaient significativement et inversement liées à la corruption lorsqu'elles étaient isolées l'une de l'autre. Mais réunies dans le même modèle, les effets de la présence politique des femmes sur la corruption devenaient insignifiants, alors que les institutions libérales restaient de puissants prédicteurs d'une basse corruption. L'élection ou la nomination de femmes plus nombreuses à des postes de leadership est un objectif noble et juste en soi, mais cela n'aboutirait pas ipso facto à « nettoyer » le gouvernement. Un système efficace de freins et de contre-poids est nécessaire, quel que soit le genre des politiciens (voir l'encadré 2F).*

## CHAPITRE 3 : SERVICES

---

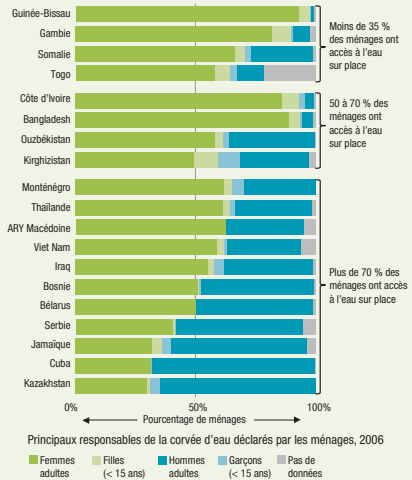
**Les prestations de services publics sont la mesure la plus directe de la redevabilité des pouvoirs publics envers les femmes. Selon cette mesure, beaucoup de gouvernements laissent à désirer : de par le monde et quotidiennement, les femmes se heurtent à des défaillances des services publics à leur égard. En revanche, lorsqu'elles ont accès à des services appropriés et de qualité, c'est vraisemblablement parce que les gestionnaires des deniers de l'État et le personnel responsable des prestations de services sont informés des besoins des femmes et que celles-ci sont en mesure, en tant que citoyennes, d'influer sur les décisions relatives à l'allocation des ressources publiques.**

- Les carences des services peuvent empêcher les femmes de réaliser leurs droits fondamentaux.
  - En Afrique subsaharienne, le manque d'accès universel à l'eau fait que les femmes passent 40 milliards d'heures par an à la corvée d'eau, soit l'équivalent d'une année entière de travail de toute la population active de la France.
- L'extorsion de faveurs sexuelles est une monnaie non reconnue de la corruption.
  - On dispose de preuves de plus en plus nombreuses de violences et d'abus sexuel dans les établissements d'enseignement des pays développés et en développement, souvent perpétrés par des enseignants. Le *Forum of African Women Educationalists* a mené des campagnes efficaces pour faire connaître les effets discriminatoires des règles qui sanctionnent les élèves enceintes. Au Kenya, depuis 2003, qui tombent enceintes peuvent faire une demande de réadmission dans les élèves qui tombent établissements d'enseignement.
- Les prestations de services sont un point de ralliement de l'action collective des femmes.

- En Inde, la mobilisation des femmes pour revendiquer le droit à l'alimentation a déclenché un processus qui a mené à la réforme de la distribution de nourriture dans la ville de Delhi.
- En Argentine, des groupes de femmes ont fait usage du droit à l'information publique pour enquêter sur certaines carences des prestations de services et en tant que base d'un programme général visant à lutter contre la corruption et à appuyer la gouvernance démocratique.
- Au Pérou, les *comedores*, initialement des soupes populaires établies pour les pauvres urbains, sont également devenus des centres de mobilisation sociale importants, notamment pour les femmes.

## Les femmes et la corvée d'eau

Ce sont principalement les femmes qui sont chargées de la corvée d'eau. Leur responsabilité dans ce domaine coïncide généralement avec une accessibilité limitée à l'eau, ce qui exige d'elles qu'elles consacrent un temps considérable à cette tâche.



- Les transferts de fonds conditionnels peuvent accroître la redevabilité des fournisseurs de services, mais pas toujours.
- Au Mexique, au Bangladesh et au Cambodge, ces programmes ont contribué à accroître les possibilités d'éducation pour les filles en offrant des allocations aux familles dont les filles sont scolarisées. Toutefois, les données recueillies au Brésil et au Paraguay indiquent que ce mécanisme n'est opérant que si les femmes ont accès relativement facilement aux services et disposent d'un choix de fournisseurs de services.

*En février 2003, Triveni Devi, habitante de Sunder Nagri à Delhi, a mis en marche un processus qui a abouti à la réforme du système municipal de distribution alimentaire et a assuré à des milliers de femmes pauvres qu'elles recevraient bien les rations auxquelles elles ont droit. Mme Devi a exigé de consulter les registres du Service de l'alimentation et des fournitures civiles, qui indiquaient que 25 kg de riz et 25 kg de blé lui avaient été remis chaque mois. Or elle n'avait jamais touché ces rations d'une importance cruciale pour sa famille. À la suite de la demande de Mme Devi, le Comité public d'examen des plaintes, mécanisme municipal, a demandé à ce que les registres des 3 000 points de distribution de rations alimentaires de Delhi soient rendus publics. Devant le refus des commerçants chargés de distribuer les rations, 109 femmes de divers quartiers de Delhi ont déposé des demandes individuelles de communication des registres les concernant et ont participé à des audiences publiques sur le système de distribution (voir l'encart sur le droit à l'information en Inde).*

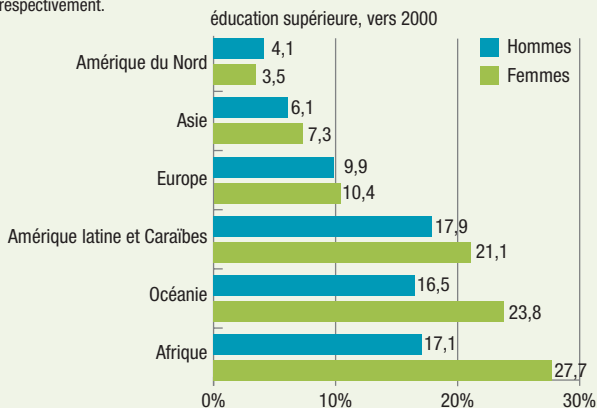
## CHAPITRE 4 : MARCHÉS

L'existence quotidienne des femmes est façonnée de plus en plus par la dynamique des marchés. Toutefois, beaucoup des hypothèses relatives à la redevabilité acceptées dans les chapitres précédents ne sont pas valables dans ce domaine où, fréquemment, les décisions sont fondées sur les principes du libre-marché et de la libre circulation des avoirs financiers. Néanmoins, les femmes apprennent à faire usage de leurs droits collectifs en tant que travailleuses et consommatrices pour induire d'importants changements dans les pratiques du monde des affaires.

- La récente crise alimentaire a révélé que le rôle des femmes en tant que facteurs essentiels de la sécurité alimentaire est fortement vulnérable aux chocs provenant du marché si ceux-ci ne sont pas atténués par des interventions de l'État.
  - Les femmes, qui assument la principale responsabilité de leur famille, apportent également des contributions significatives à la production alimentaire mondiale. Par exemple, elles constituent au moins de 60 % à 80 % de la main-d'œuvre agricole en Afrique subsaharienne et au moins 50 % en Asie.
- Un moyen clé par lequel les femmes peuvent réaliser leurs droits en matière d'emploi est de s'assurer que les entreprises respectent les normes nationales et internationales relatives au travail. Mais les femmes sont employées de plus en plus dans le contexte des « chaînes d'approvisionnement mondiales » où les relations de redevabilité sont souvent peu claires.
  - La main-d'œuvre de la plupart des zones franches d'exportation (ZFE) est dominée par les femmes; au Bangladesh, par exemple, cette main-d'œuvre est à 85 % féminine. Les mécanismes de redevabilité des ZFE, lorsqu'il y en a, se limitent souvent aux codes de conduite volontaires adoptés par les entreprises.
- Les femmes se classent aujourd'hui au premier rang de l'exode des cerveaux parmi les gens ayant une éducation supérieure dans toutes les régions, sauf l'Amérique du Nord.
  - En Afrique et en Océanie, les femmes de cette catégorie sont de 7 % à 10 % plus nombreuses que les hommes à migrer. Ce fait suscite des inquiétudes pour le leadership économique des femmes dans les pays en développement.
- Les syndicats du travail ont joué un rôle de premier plan pour améliorer la redevabilité envers les femmes. L'appartenance des femmes à un syndicat est fortement liée à un écart des salaires homme-femme inférieur, par exemple. Toutefois, au niveau mondial, les femmes ne représentent qu'environ 19 % des syndiqués.

## Les femmes et l'exode des cerveaux

Sauf pour l'Amérique du Nord, le taux moyen de migration de femmes ayant une éducation supérieure dépasse celui des hommes, en particulier en Afrique et en Océanie où la différence atteint 8 % et 10 % respectivement.



Source : Martin, J.P., Dumont, J. & Spielvogel, G. (2007).

- Les hommes accèdent à des postes de direction cinq fois plus souvent que les femmes. Dans le secteur formel, en moyenne 1 homme sur 8 occupe un poste de haute direction, ce ratio n'était que de 1 sur 40 pour les femmes.
- L'emploi de quotas pour permettre aux femmes de siéger au conseil d'administration des sociétés, comme l'a fait la Norvège, est un moyen novateur de briser le plafond de verre qui mérite d'être imité ailleurs.
- Malgré les difficultés, les femmes obtiennent d'importants succès dans le sens d'une amélioration de la redevabilité dans le monde des affaires.
  - Elles se sont adressées aux organes de supervision nationaux et régionaux lorsque leurs droits du travail ont été violés et, dans certains pays, ont engagé des poursuites collectives en justice par le biais d'actions de groupe. Dans l'affaire *Dukes contre les magasins Wal-Mart*, les femmes demandent des réparations pour discrimination fondée sur le sexe à la plus grande société de vente au détail du monde. Cette action de groupe est aussi la plus grande jamais intentée devant les tribunaux des États-Unis.
  - Au Bangladesh, les ouvrières qui étaient entrées dans le secteur de la confection vestimentaire poussées par la pauvreté et le dénuement revendiquent de plus en plus leurs droits par des actions de groupe, lesquelles ont abouti à la promulgation d'un nouveau Code du travail adopté par le gouvernement après 12 ans de délibérations.

*Les femmes qui sont entrées dans l'industrie vestimentaire du Bangladesh lors de la première vague au début des années 1980 étaient poussées par des circonstances indépendantes de leur volonté : pauvreté, dénuement, chômage masculin, veuvage et abandon. Ces femmes étaient généralement peu informées de leurs droits et reconnaissantes d'avoir des revenus de très loin supérieurs à ce qu'elles auraient pu espérer ailleurs. Du point de vue des employeurs, elles constituaient une main-d'œuvre idéale pour un secteur industriel que se voulait concurrentiel sur le marché mondial, grâce à la réduction des frais salariaux. Les choses commencent à changer aujourd'hui. L'éducation des femmes a fait des progrès réguliers; les idées relatives aux droits de femmes ont été largement diffusées par des organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que par des déclarations de l'État et par les médias, et la microfinance a accru et diversifié les possibilités d'emploi en milieu rural. Les femmes entrent dans l'industrie non plus seulement en raison de la pauvreté, mais aussi pour relever le niveau de vie de leur famille, pour permettre à leurs enfants de faire des études et pour épargner afin de leur constituer une dot ou afin d'apporter leur soutien à leurs parents vieillissants. Elles ont su tirer parti de leurs revenus pour acquérir un pouvoir décisionnel accru dans leur ménage et un pouvoir d'achat indépendant sur le marché<sup>iii</sup>. Elles sont aussi devenues de plus en plus visible dans les actions collectives menées pour faire valoir leurs droits, reliant ainsi les mouvements locaux et mondiaux (voir l'encart sur l'industrie vestimentaire du Bangladesh).*

## CHAPITRE 5 : JUSTICE

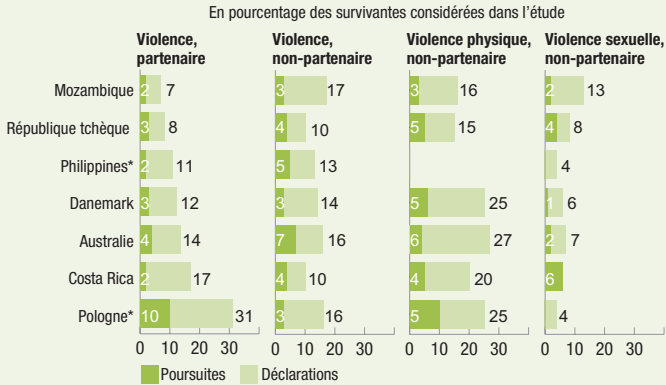
---

**Les contributions de femmes à l'accroissement de la redevabilité du système judiciaire envers tous les citoyens est provenu en grande partie de l'insistance sur le fait que la justice commence dans le domaine privé et que les tribunaux et l'ensemble du pouvoir judiciaire ont un rôle essentiel à jouer pour que la loi soit appliquée pleinement, justement et équitablement pour le bénéfice de toutes et de tous. Toutefois, beaucoup des instruments nationaux et internationaux, relatifs aux droits de la personne et à la non-discrimination, dont le nombre ne fait que croître, font face à de graves difficultés au stade de l'application. Les systèmes de justice informelle présentent des défis particuliers, en ce qu'ils sont souvent exempts d'appliquer les normes généralement acceptées en matière de droits de la personne et d'égalité des sexes.**

- L'efficacité de la prévention de la violence à l'égard des femmes est une indication claire de la redevabilité du système judiciaire envers les femmes.
  - En 2006, 86 pays avaient institué des règles, d'une sorte ou d'une autre, de prohibition de la violence intrafamiliale. Au Libéria, l'une des premières lois adoptées au lendemain de l'élection de la Présidente Johnson Sirlleaf a été une loi faisant du viol un crime et refusant la mise en liberté conditionnelle des auteurs des faits.
  - Mais des dispositions législatives sur les agressions sexuelles et le viol marital ainsi que sur la violence sexuelle et intrafamiliale sont éminemment nécessaires dans toutes les régions géographiques : seule une petite fraction des pays du globe ont des lois spécifiques qui criminalisent le viol marital, par exemple.

- Pour que les lois sensibles aux sexospécificités soient appliquées, les forces de l'ordre, notamment les forces de police, doivent souvent faire l'objet de réformes visant à l'élimination des préjugés sexistes.
- Au Libéria, au Timor-Leste et au Kosovo, la création d'unités de police spécialisées et l'accroissement de la présence féminine dans ces unités encouragent les femmes à interagir avec la police, à la fois en déposant plainte et en s'engageant dans les rangs de la police.

## Violence à l'égard des femmes : taux de déclaration et de poursuite judiciaire



Source : Johnson, H., Ollus, N., & Nevada, S. (2007).

- Dans certains pays, en particulier dans le monde en développement, la plupart des femmes ne s'adressent jamais au système de justice formel. Or il est très difficile d'appliquer les normes des droits de la personne reconnues par la constitution au système de justice informel, qui garantit rarement le droit des femmes à l'égalité avec les hommes.
- Certaines innovations dues à des groupes de défense des droits des femmes actifs dans le domaine de la justice informelle ont offert aux femmes des possibilités de participer aux processus décisionnels. Dans l'est du Nigéria, par exemple, des groupes de plaidoyer ont assuré la nomination de femmes en tant que « chefs au chapeau rouge » qui sont chargés du règlement des différends au niveau local.
- Dans certains pays en phase de post-conflit, les systèmes traditionnels de résolution des différends, tels que les *mato oput* en Ouganda, les *gacaca* au Rwanda ou les *bashingatahe* au Burundi, offrent une aide très nécessaire au système formel en identifiant les affaires dont celui-ci aura à connaître et en réglant les plus simples. Ils n'ont toutefois pas encore fait la preuve de leurs avantages en matière de poursuites d'affaires de violence sexuelles et autres atrocités à l'égard des femmes en rapport avec les conflits, en raison du manque de protections appropriées pour les victimes et les témoins.

- Lorsque l'appareil judiciaire national ne remédie pas à leurs griefs, les femmes s'adressent parfois aux organes régionaux ou internationaux compétents en matière de droits de l'homme.
  - C'est ainsi, par exemple, que la disparition et le meurtre de plus de 300 femmes à Ciudad Juarez (Mexique) depuis 1993 ont été signalés à l'attention du monde grâce aux actions d'une ONG défendant les droits des femmes qui a porté l'affaire devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies.
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est un instrument important pour renforcer la redevabilité nationale relative aux droits des femmes.
  - Le travail d'UNIFEM dans sept pays de l'Asie du Sud-Est est un exemple de plaidoyer pour renforcer les capacités gouvernementales à appliquer la Convention ainsi que celles des organisations de la société civile (OSC) à faire usage de la Convention pour accroître la redevabilité envers les femmes. Au Viet Nam, UNIFEM a organisé en 2006 une formation pour un réseau de 20 organisations non gouvernementales (ONG) locales formant le GenComNet. Ce réseau a ensuite produit le premier rapport parallèle jamais élaboré sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

*Le 25 janvier 2004, le Parlement marocain a apporté une série de révisions de grande envergure à la Moudawana, Code de la famille du Maroc, qui comprend notamment des dispositions régissant le statut des femmes. Ces révisions, qui sont en fait équivalentes à la formulation d'un nouveau code de la famille, accordent aux femmes un statut égal à celui des hommes au sein de la cellule familiale. Parmi les principales dispositions figurent la responsabilité commune du mari et de la femme concernant les affaires familiales (responsabilité que le mari exerçait seul jusqu'alors), l'élimination de l'obligation juridique pour la femme d'obéir à son conjoint, l'égalité des hommes et des femmes en ce qui concerne l'âge minimum du mariage et d'importants progrès relatifs à l'obligation de l'État d'appliquer la loi et de protéger les droits des femmes. Le ministère de la Justice joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Code de la famille par la modernisation du système judiciaire et par ses actions entreprises souvent en partenariat avec les réseaux de centres de crise pour les femmes victimes de violences (voir l'encadré 5A).*

## CHAPITRE 6 : AIDE ET SÉCURITÉ

**Les organisations multilatérales et les institutions internationales de sécurité ont un rôle crucial à jouer en appuyant les pays pour accroître la redevabilité de ceux-ci et leur responsabilité d'honorer les engagements nationaux ainsi que de suivre les investissements réalisés pour l'égalité des sexes. Mais l'application des politiques d'égalité des sexes au sein de ces mêmes organisations laisse aussi souvent à désirer. Ce chapitre examine l'évolution du contexte de**



## **l'aide et l'appui apporté par les organisations de développement international et de sécurité aux pays pour qu'ils tiennent leurs promesses d'instaurer l'égalité des sexes dans le développement et dans la consolidation de la paix.**

- Il n'existe pas à l'heure actuelle de systèmes convenus de marqueurs généraux pour suivre les montants d'aide alloués en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et devant être employés à ces fins dans les institutions financières internationales ou dans les autres organisations multilatérales telles que les organismes du système des Nations Unies. Des investissements dans de tels systèmes appuieraient les efforts visant à accroître la redevabilité des institutions internationales en matière de promotion des droits des femmes.
- Il existe cependant des mécanismes permettant d'identifier et de marquer l'aide qui contribue à l'égalité des sexes et qui peuvent attirer l'attention sur l'importance des financements pour l'autonomisation des femmes. Le marqueur égalité homme-femme, par exemple, est employé par de nombreux donateurs de l'OCDE pour coder leur aide publique au développement (APD). Depuis son adoption, les sommes consacrées aux questions de genre ont augmenté en termes absolus et en pourcentage de l'aide qui peut être ainsi repérée. Il serait souhaitable qu'un nombre accru de donateurs fasse usage de cet instrument qui apporte une contribution utile aux efforts visant à les tenir responsables d'honorer leurs engagements en matière d'égalité des sexes.
  - Sur les 26,8 milliards de dollars EU d'APD décaissée et marquée par ce moyen en 2006, 7,2 milliards (environ 27 %) étaient identifiés comme contribuant à l'égalité des sexes, soit une augmentation de 2,5 milliards (environ 17 %) par rapport à 2002. Toutefois, seule la moitié de l'aide de l'OCDE susceptible d'être ainsi marquée pour les questions de genre l'est effectivement.
- L'aide marquée pour le genre doit être répartie de manière plus diversifiée dans les divers secteurs du développement pour inclure une allocation plus grande de fonds en faveur de l'infrastructure économique (seuls 5 % de l'aide marquée pour le genre vont aux secteurs économiques, la part de l'APD globale destinée à ces secteurs s'établissant à 20 %).
- Malgré l'augmentation des sommes consacrées à l'égalité des sexes, l'aide publique ne constitue encore qu'une petite portion des financements alloués aux organisations de femmes.
  - En 2006, les décaissements nets d'APD aux pays en développement s'établissaient à environ 103,9 milliards de dollars EU, soit 0,3 % du revenu national combiné des pays développés. Par ailleurs, une étude de 2007 menée par l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) portant sur 729 organisations de femmes a révélé que la plus grande source de revenus de ces organisations était les fondations privées.

- La sécurité, avec le développement, est un pilier essentiel de l'engagement international en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion et de la protection des droits des femmes.
  - Les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptées respectivement en 2000 et en 2008, ont renforcé dans des proportions significatives la redevabilité des institutions internationales de sécurité envers les femmes.
  - Toutefois, en 2007 et en 2008, on n'a constaté que fort peu de progrès en matière d'inclusion des femmes dans les processus de paix engagés pour résoudre les conflits dans le nord de l'Ouganda, au Darfour et en Somalie, dans les délégations de négociation ni même parmi les observateurs. Dans les pourparlers pour le nord de l'Ouganda en 2007-2008, par exemple, il n'y a eu à aucun moment plus de 2 femmes sur les 17 négociateurs du gouvernement et de l'Armée de résistance du Seigneur.
  
- Aux Nations Unies, le débat actuel sur les façons de renforcer la capacité de l'Organisation à appuyer les pays en accordant une autorité, un statut et des ressources accrues aux organismes spécialisés en matière d'égalité des sexes est un signe encourageant de la reconnaissance de la nécessité d'une infrastructure institutionnelle plus puissante pour progresser dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité. Il est essentiel de conclure des alliances entre les experts et avocats de l'égalité des sexes appartenant à ces organismes et à des organismes extérieurs, ainsi qu'avec les partisans de l'égalité des sexes du Nord qui assurent le suivi des allocations d'APD de leur gouvernement, afin de surveiller les organismes internationaux et d'exercer des pressions plus efficaces en vue de l'application des politiques et programmes visionnaires auxquels ils ont promis d'apporter leur soutien.

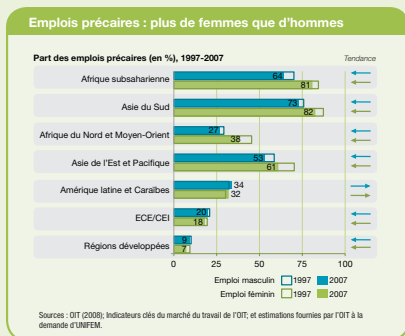
*Un ancien commandant des forces des Nations Unies a noté récemment : « Il est plus dangereux d'être femme que soldat dans l'est de la RDC. Dans les conflits contemporains, les femmes sont de plus en plus sur les lignes de front. La violence sexuelle envers les femmes déplacées qui ramassent du bois de feu est devenue si courante que les travailleurs des camps du Darfour parlent de « viols de corvée de bois ». Mais cette violence sexuelle est-elle une question dont doit traiter le principal organisme de paix et de sécurité du monde ? Le 19 juin 2008, le Conseil de sécurité des Nations Unies a répondu à cette question par un oui retentissant, en votant à l'unanimité en faveur d'une résolution qui décrit la violence sexuelle comme une tactique de guerre et un phénomène touchant à la sécurité internationale. La résolution 1820 (2008) constitue un complément essentiel de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, qui en appuie la pleine application (voir l'encadré 6D).*

# Les OMD et le genre

Dans sa Partie 2, *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009* passe en revue les réalisations relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'un point de vue sexospécifique.

## OMD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

**En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, 8 travailleuses sur 10 ont un emploi précaire**

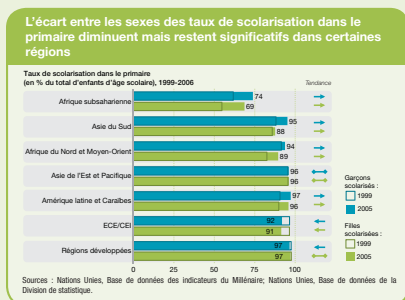


Les arrangements relatifs au travail informel contribuent à la précarité de l'emploi et sont étroitement liés à la pauvreté. Les données mondiales sur l'extrême pauvreté ne sont pas désagrégées par sexe, et il est donc difficile de déterminer à quel point les femmes et les filles bénéficient des progrès récemment rapportés en matière de réduction de la pauvreté et de la faim. Les données de niveau national indiquent que les femmes risquent toujours plus que les hommes de connaître la pauvreté

et la faim en raison de la discrimination systématique dont elles font l'objet en matière d'accès à l'éducation et aux soins de santé et de contrôle des avoirs. En Afrique du Sud, par exemple, les deux tiers des ménages ayant une femme pour chef de famille sont pauvres contre un tiers seulement des ménages ayant un homme pour chef de famille. Au Malawi, il y a trois fois plus de femmes que d'hommes qui sont pauvres et cette proportion s'accroît.

## OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

**57 % des enfants non scolarisés sont des filles**



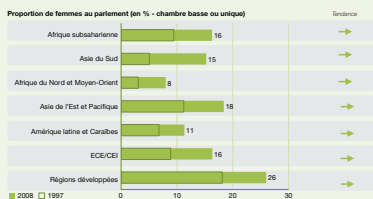
Les progrès nationaux et régionaux accomplis en matière de scolarisation des filles montrent ce qui peut se faire lorsque l'État est disposé à investir en faveur des droits des femmes et des filles. Le taux mondial de scolarisation nette est passé de 80 % en 1991 à 88 % en 2005. Il reste cependant beaucoup à faire dans l'éducation des filles, pour s'assurer que celles-ci terminent leurs études primaires et secondaires, pour éliminer la violence envers les filles

dans les établissements d'enseignement, et pour scolariser les filles qui ne le sont pas encore. Sur les 72 millions (estimation) d'enfants d'âge primaire non scolarisés en 2005, 57 % étaient des filles, et ce taux est peut-être sous-estimé.

## OMD 3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes

Dans le monde, 1 membre du parlement sur 5 est une femme. Les quotas ont pour effet d'accroître cette proportion.

La proportion de femmes parlementaires a augmenté, mais les moyennes régionales restent inférieures à 30 %



Source : Base de données de l'U.P.

L'OMD 3 est d'une importance cruciale pour la réalisation de tous les autres OMD, mais il ne vise qu'une seule cible : la parité en matière d'éducation. S'il existe un engagement d'exercer un suivi de la proportion de femmes dans l'emploi salarié et de la représentation au sein des instances publiques à pouvoir décisionnel, il n'a pas été fixé de cibles à cet égard.

Au taux d'accroissement actuel, dans les régions en développement, il faudra

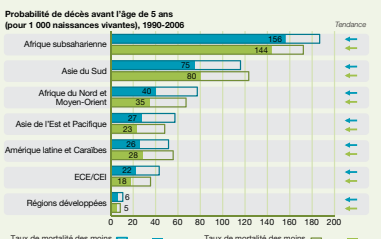
40 ans pour que les femmes atteignent la « zone de parité » de 40 % à 60 % des sièges des assemblées nationales.

- La part des femmes occupant un emploi salarié non agricole, qui a de grands avantages pour la capacité des femmes à contrôler les revenus et les décisions, a augmenté au cours de la dernière décennie, mais de 3 points de pourcentage seulement depuis 1990, pour atteindre 39 % en 2005. Au niveau régional, dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient et en Asie du Sud, sur cinq travailleurs, seule une femme a en emploi rémunéré non agricole.
- L'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire est un objectif atteignable d'ici 2015. Elle a déjà été atteinte dans le primaire dans les régions Amérique latine et Caraïbes, Asie de l'Est et Pacifique, et ECE/CEI. Bien qu'encore possible, elle sera plus difficile à atteindre dans le secondaire, où le taux d'inscription femme-homme est en moyenne de 0,8. La situation est différente dans l'enseignement supérieur, essentiel pour le leadership des femmes dans la politique, l'économie et l'administration, où l'Afrique subsaharienne affiche un ratio de 0,6 et l'Asie du Sud de 0,7.

## OMD 4 : Réduire la mortalité infantile

La probabilité de décès avant l'âge de 5 ans est plus forte pour les filles que pour les garçons dans les régions Asie du Sud, et Asie de l'Est et Pacifique.

La mortalité des moins de 5 ans a diminué, mais il existe encore une inégalité des sexes dans certaines régions

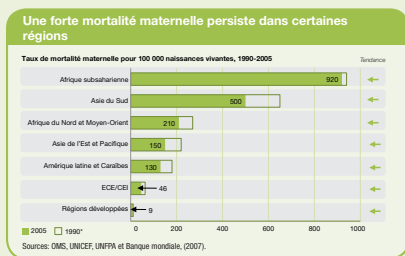


Sources : OMS (2008) et Nations Unies, Base de données de la Division de statistique.

La mortalité des petites filles est un bon indicateur de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Non seulement les causes de la mortalité infantile (maladie, malnutrition) sont-elles liées à la santé et à l'éducation des femmes, mais si les taux de survie des filles ne sont pas équivalents ou supérieurs à ceux des garçons, cela peut indiquer une discrimination fondée sur le sexe.

## OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

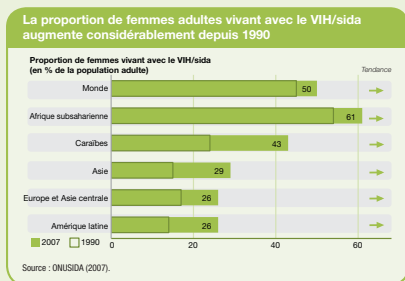
Une femme sur quatre qui meurt de causes liées à la grossesse et à l'accouchement aurait pu être sauvée par un accès plus facile à la contraception.



une diminution du taux de mortalité maternelle de 430 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 400 décès en 2005. Selon de récentes estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce résultat (réduction d'un peu moins de 0,4 % par an au niveau mondial) est loin du taux annuel de réduction de 5,5 % des décès maternels qui seraient nécessaires pour atteindre la cible fixée.

## OMD 6 : Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

En Afrique subsaharienne, sur 5 adultes vivant avec le VIH, 3 sont des femmes. La féminisation de l'épidémie de VIH/sida s'accroît aussi dans d'autres régions.



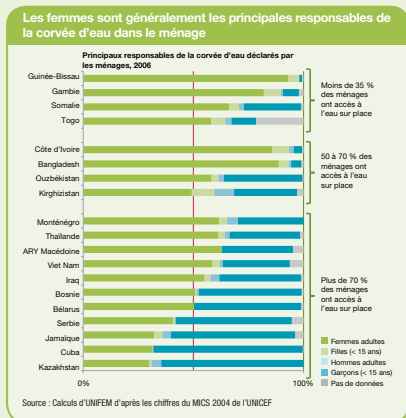
adultes vivant avec le VIH/sida est passée de 54 % en 1990 à plus de 60 % en 2007; dans les Caraïbes, elle est passée de 24 % à 43 %. Selon l'OMS, la violence est à la fois une cause et une conséquence de l'infection par le VIH.

L'OMD 5 est celui des OMD qui est le moins susceptible d'être atteint. Dans le monde, plus d'un demi-million de femmes meurent chaque année pendant la grossesse ou à l'accouchement, et plus de 90 % de ces décès dont beaucoup sont évitables surviennent dans les pays en développement. Le nombre de décès maternels a diminué de moins de 7 % de 1990 à 2005. Cela se traduit par

Selon de récentes estimations, le nombre de séropositifs, femmes et hommes, augmente régulièrement. Parmi les adultes vivant avec le VIH/sida, la proportion de femmes est passée de 45 % en 1990 à 50 % en 2007. Dans les pays développés cette proportion peut atteindre 30 %. Mais dans les régions où le problème est le plus grave, la pandémie s'est féminisée. En Afrique subsaharienne, la proportion de femmes chez les

## OMD 7 : Assurer un environnement durable

La responsabilité de l'approvisionnement en eau qui incombe aux femmes et les difficultés d'accès à l'eau exigent de celles-ci un investissement de temps considérable.

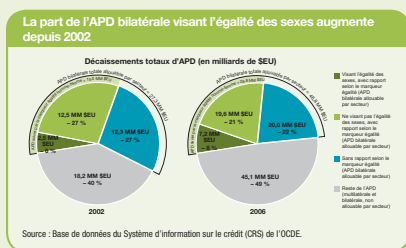


Les données relatives à l'impact de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques sur les femmes pauvres sont rares. Toutefois, comme les femmes assurent souvent la sécurité alimentaire du ménage et sont responsables pratiquement à elles seules de l'approvisionnement en eau et en bois, elles verront leurs tâches s'alourdir si les sécheresses, les inondations, les pluies irrégulières et le déboisement viennent réduire la disponibilité et la qualité des ressources naturelles. Les femmes et les enfants sont généralement chargés de la corvée d'eau, qui est de toutes les tâches ménagères celle qui exige le plus

de temps et d'énergie, en particulier en milieu rural. Rien qu'en Afrique, on estime que les femmes et les enfants passent plus de 40 milliards d'heures par an à la corvée d'eau, chiffre équivalent à une année de travail de toute la population active de la France.

## OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'aide visant l'égalité des sexes doit être diversifiée et inclure davantage de fonds alloués en vue du développement de l'infrastructure économique et du secteur privé.



Il n'existe pas actuellement de système cohérent de suivi de l'investissement dans l'égalité des sexes provenant des institutions multilatérales, le marqueur égalité homme-femme de l'OCDE étant l'exception, mais moins de la moitié des fonds pouvant être repérés par ce marqueur le sont effectivement. La redevabilité dans ce domaine pourrait être améliorée en mettant en place un système crédible et

cohérent de suivi des ressources. Il faut également veiller, dans l'aide visant l'égalité des sexes, à équilibrer les investissements dans les secteurs sociaux, tels que la santé et l'éducation, et les investissements dans le développement économique et l'infrastructure. Une autre mesure utile consisterait à appuyer le recueil de données désagrégées par sexe au moins pour tous les OMD, mais aussi pour certains domaines absents des OMD, tels que la violence envers les femmes. Et surtout, la communauté internationale du développement doit exercer un leadership accru et déployer des efforts soutenus pour parvenir à l'égalité des sexes. L'intervention dynamique et soutenue au sein du système multilatéral d'une autorité ou d'un organisme chef de file est à l'évidence nécessaire à cette fin.





Fonds de développement des Nations Unies pour la femme



304 East 45th Street, 15th Floor, New York, New York 10017 - USA

Tél. : 212-906-6400 • Fax : 212-906-6705 • [www.unifem.org](http://www.unifem.org)

